Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_87-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **30**

MEMBRES REPRESENTES : **3**

MEMBRES ABSENTS : **2**

DATE DE LA CONVOCATION : **19 septembre 2025**

DELIBERATION **2025-87**

OBJET :

SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE DE 400 VOLTS, AU PROFIT D'ENEDIS, SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AW N°127 - AVENUE DE NICE

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES et Bruno PRIOURET, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Était absente lors du vote de la présente délibération :

Madame Kafia BENSADI (avec procuration F. BOUKERCHE)

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_87-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2122-4,

Vu la convention ci-annexée,

Vu le plan de situation ci-annexé,

En vue de raccorder le bâtiment dit «LA PLATEFORME» au réseau électrique de distribution publique, il convient de constituer, au profit d'ENEDIS, une servitude de passage en tréfonds d'une ligne électrique souterraine de 400 volts, sur la parcelle communale cadastrée section AW n°127 sise avenue de Nice et ce, conformément aux charges et conditions stipulées dans le projet de convention et le plan demeurés ci-annexés.

Cette servitude portera sur deux canalisations souterraines à établir sur une longueur totale d'environ 30 mètres, sur une bande de 3 mètres de largeur, conformément au plan du projet joint à la convention précitée.

En contrepartie, une indemnité unique et forfaitaire de 30 € sera versée par ENEDIS à la Commune, lors de la signature de l'acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De constituer, au profit d'ENEDIS, une servitude de passage en tréfonds d'une ligne électrique souterraine de 400 volts, afin de raccorder le bâtiment dit «LA PLATEFORME» au réseau électrique de distribution publique.

Article 2 :

De dire que la servitude consistera au passage, sur la parcelle communale cadastrée section AW n°127 sise avenue de Nice de 2 canalisations souterraines sur une longueur de 30 mètres environ et sur une bande de 3 mètres de largeur, conformément au plan de situation ci-annexé.

Article 3 :

De dire que, à titre compensatoire, une indemnité unique et forfaitaire de 30 € sera versée par ENEDIS à la Commune, aux Recettes du Budget Communal.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée puis l'acte notarié en l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_87-DE

Article 5 :

De dire que les frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Article 6 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés
1 **ABSENTE** lors du vote (K. BENSADI avec procuration F. BOUKERCHE)

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025